

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

## Décision n° 2024\_10\_ST

**Objet : MAPA 02-2024. Réhabilitation et extension groupe scolaire Bois du Fay – LOT 01 désamiantage, curage et déplombage.**

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 10/07/2021, relatif à la modification des délégations consenties au Maire par le conseil,

**Considérant** la consultation lancée dans le cadre du code de la commande publique et le rapport d'analyse des offres, désignant la société **PAPREC METAL DECONSTRUCTION** comme économiquement la plus avantageuse et la mieux disante au vu de l'application des critères fixés dans le Règlement de la Consultation.

## Décide

### Article 1er :

D'attribuer et de signer le marché de travaux N°02-2024 - LOT 01 pour le désamiantage, le curage et le déplombage concernant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bois du Fay.

- Avec la société **PAPREC METAL DECONSTRUCTION**, sise rue de la Pierre Gaillarde-76350 OISE.
- Pour un montant de 253 063,20€ TTC (210 886,00€ HT). ainsi que tous documents afférents à ce marché, y compris les éventuels avenants dans la limite des 5%.
- Pour une durée estimée à 18 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

### Article 2 :

Les crédits seront portés au budget de l'exercice 2024

Fait au MESNIL SAINT-DENIS, le 28 mai 2024.

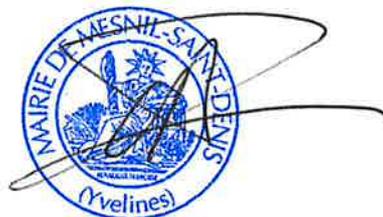
Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de l'envoi

en Sous-Préfecture, le  
et de la publication, le

31 MAI 2024



**Christophe BUHOT**  
Maire



**Christophe BUHOT**  
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :

2024\_10\_ST MAPA 02-2024 LOT01

Mis en ligne le 13/06/2024 à 09h14

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-078-217803972-20240528-2024\_10\_ST-